



L'an deux-mil-vingt quatre, le vingt-neuf du mois de mars, à seize heures, le Comité Syndical du SIVU du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Karine Dasquet.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CROUZET Francine, Mme DASQUET Karine, M. DUPOUY Jean-Louis, Mme JOUSSELIN Nadine, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
02 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
en Préfecture le Mme JOUSSELIN Nadine

_____/_____/_____
et publication du

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
DU SIVU DU COURANT D'HUCHET**

_____/_____/_____
et publication du

La Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le Receveur du SGC Tyrosse à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**vu le rapport de Madame la Présidente,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du sivu du courant d'huchet, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé la Présidente et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Léon

la Présidente DASQUET Karine

le(s) secrétaire(s) de séance

